

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 octobre 2023, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site Internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2023-494

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point modifié :

7.34 Bâtiments, parcs et espaces verts — Annulation de l'appel d'offres pour les services techniques pour l'entretien des patinoires municipales extérieures — APO-2023-078

Point retiré :

- 7.28 Travaux publics — Adjudication d'un contrat de services professionnels — Conception des plans et devis et surveillance pour la réfection d'un tronçon du rang des Mines et du chemin Girard (PAVL 2024) — APO-2023-076

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSULTATIONS PUBLIQUES — URBANISME

CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 461, CHEMIN DE LA PLAGE-SAINT-LAURENT — AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN MARGE AVANT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 461, chemin de la Plage-Saint-Laurent.

2023-495

URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 461, CHEMIN DE LA PLAGE-SAINT-LAURENT — AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN MARGE AVANT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Étienne Bernier, architecte pour la firme Agence Spatiale, mandatée par les propriétaires de l'immeuble situé au 461, chemin de la Plage-Saint-Laurent, connu et désigné comme étant le lot 2 813 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone RA/A-108;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 27 septembre 2023 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 octobre 2023 à 18 h 30 au pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy situé au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures et de participer à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 461, chemin de la Plage-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, le Service juridique et du greffe et les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 461, chemin de la Plage-Saint-Laurent, connu et désigné comme étant le lot 2 813 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, en hauteur, dont la marge de recul avant serait de 3,2 m au lieu de 9 m comme exigé à l'article 4.1.3.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/A-108;

Le tout selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Guillaume Bourque, arpenteur-géomètre pour Giroux Arpentage, minute 514, daté du 6 septembre 2023;
- Plan d'architecture par Étienne Bernier, architecte pour la firme Agence Spatiale, projet 2023-123, révision 5, datée du 12 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

**CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
— 241, RUE DU TRÈFLE — PISCINE CREUSÉE — EMPIÈTEMENT EN MARGE
LATÉRALE**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 241, rue du Trèfle.

2023-496

**URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 241, RUE DU
TRÈFLE — PISCINE CREUSÉE — EMPIÈTEMENT EN MARGE LATÉRALE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Mme Nathalie Bouchard, dûment mandatée par le propriétaire, visant l'immeuble situé au 241, rue du Trèfle, connu et désigné comme étant le lot 3 057 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone RA/B-33;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 27 septembre 2023 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 octobre 2023 à 18 h 30 au pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy situé au 5030, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures et de participer à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue pour la demande de dérogation mineure du 241, rue du Trèfle;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, le Service juridique et du greffe et les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 241, rue du Trèfle, connu et désigné comme étant le lot 3 057 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme l'implantation d'une piscine creusée dont la marge latérale gauche est de 0,90 m au lieu de 1,50 m, comme exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-33 et selon le certificat de localisation préparé par François Myrand, arpenteur-géomètre, minute 2 426, daté du 18 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

**DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR
APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES
PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT**

Les listes suivantes sont déposées :

- liste des chèques et dépôts émis du 9 septembre au 5 octobre 2023 pour un montant de 1 553 573,50 \$;
- liste des dépenses par approbateurs du 9 septembre au 5 octobre 2023 pour un montant de 5 391 694,72 \$;
- liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 septembre 2023 pour un montant de 477 237,06 \$
- liste des débits institutionnels du 1^{er} au 30 septembre 2023 pour un montant de 704 034,54 \$

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 4 octobre 2023 au 17 octobre 2023 est déposée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-497

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-498

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 OCTOBRE 2023 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 octobre 2023.

2023-499

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 18 OCTOBRE 2023 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2023-576** Contrat pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et des outils de bases de données *Oracle* (Dossier 88891)
- AP2023-582** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'installation et l'entretien de traceurs à plans (Appel d'offres public 88671)
- AP2023-583** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de numériseurs à grande capacité (Appel d'offres public 88563)
- DE2023-466** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 6080, boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant le lot 6 002 153 du cadastre du Québec – Ville de L'Ancienne-Lorette
- FN2023-053** Prise d'acte de l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2023 – Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2023

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- DQ2023-006** Avenant numéro 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme 2016–2020 entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la ministre du Tourisme du Québec, relativement à la prolongation de l'entente
- DE2023-408** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure de la 4^e Rue, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 042 220 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-418** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 520 126 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-423** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière et de l'avenue Champfleury, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 571 158 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-430** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 189 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 (SUITE)

- DE2023-431** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 974 546 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-469** Entente entre la Ville de Québec et *Lexya inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet *Optimisation des outils de commerce électronique pour le marché canadien-anglais*
- AP2023-572** Adjudication d'un contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (Appel d'offres public 86580)
- AP2023-591** Contrat de licences d'un logiciel pour le Service de police de la Ville de Québec (Dossier 88956)
- DE2023-269** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 736 909 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-394** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 575 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-411** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès situés en bordure du chemin de la Canardière, connus et désignés comme étant des parties du lot 4 028 381, du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-415** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 571 072 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-417** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 316 757 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-424** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du boulevard Sainte-Anne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 571 250 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-433** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière et de l'avenue Champfleury, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 316 758 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-470** Entente entre la Ville de Québec et la Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants*, axe *Projets sociétaux locaux du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 (SUITE)

le projet *Déploiement d'un service de menus travaux contribuant au maintien à domicile des personnes âgées*

- DE2023-476** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de nonaccès sur un immeuble situé en bordure de la 4^e Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 490 631 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou*
- DE2023-478** Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'exploitation d'une conduite d'égout souterraine en faveur de la Ville, sur une partie du lot 6 436 167 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou
- DE2023-481** Avenant relatif à la modification de certaines dispositions de la promesse de vente intervenue entre la Ville de Québec et *Syndicat de la copropriété 1306 boulevard René-Lévesque Ouest*, en vertu de la résolution CA–2022–0553, autorisant l'acquisition d'un immeuble maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 574 798 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou
- DE2023-492** Entente entre la Ville de Québec et *Kelly Machinerie inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Renouvellement d'une partie des machines par des équipements connectés*
- DE2023-495** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 738 280 et 1 738 281 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- FN2023-059** Appropriation d'une somme de 35 064 962 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, afin de répartir entre les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures le surplus d'agglomération constaté pour l'exercice financier 2022, conformément au *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2022*, R.A.V.Q. 1454
- FN2023-061** Approbation du *Règlement N° 426 modifiant le règlement N° 390 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 9 200 000 \$ concernant l'implantation d'un service de vélopartage du Réseau de transport de la Capitale*
- TM2023-128** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux critères d'exclusion d'une partie du territoire d'une zone de permis de stationnement ainsi qu'au retrait de parties du territoire des zones de permis de stationnement 12 et 25*, R.A.V.Q. 1572, et dépôt du projet de règlement
- PQ2023-025** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur de parcs naturels et d'espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1557, et dépôt du projet de règlement
- PQ2023-025** Appropriation de 222 800 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2023-102** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux milieux humides et hydriques*, R.A.V.Q. 1584
- PA2023-102** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux milieux humides et hydriques*, R.A.V.Q. 1584
- TE2023-017** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à*

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 (SUITE)

l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1602

QUE pour le dossier FN2023-059 le vote favorable est prononcé sans préjudice aux droits de la Ville à toutes demandes de remboursement d'une portion de la quote-part payée en trop pour l'année 2022 dans le dossier de la Cour supérieure 200-17-026733-170;

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-500

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville ont débuté en septembre 2023 et que suivant la résolution 2023-398 du 29 août 2023 le lieu de tenue des séances a été modifié;

CONSIDÉRANT QUE durant la période des travaux, il est requis que le lieu des séances soit toujours la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, joint au sommaire;

QUE les séances du conseil aient lieu à 18 h 30, à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-501

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1) exigeant qu'un organisme public doit publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, créé suivant la résolution 2022-406 du 20 septembre 2022, approuve et recommande ces règles au conseil sous la forme d'une politique-cadre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique-cadre sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels* jointe au sommaire;

DE mandater le Service juridique et du greffe afin que la Politique soit disponible sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-502

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 63.4 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Considérant l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1) exigeant qu'un organisme public qui recueille par un moyen technologique des renseignements personnels doit publier sur son site Internet une politique de confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, créé suivant la résolution 2022-406 du 20 septembre 2022, approuve et recommande des règles de confidentialité au conseil sous la forme d'une politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de confidentialité* jointe au sommaire;

DE mandater le Service juridique et du greffe afin que la Politique soit disponible sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-503

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — CESSIION DE PRIORITÉ DE RANG TOTALE — LOT 6 416 791 — 9429-9864 QUÉBEC INC. ET CAISSE DESJARDINS DE QUÉBEC — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — 100, RUE DE SYDNEY

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à 9429-9864 Québec inc. le lot 6 416 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (ci-après « l'Immeuble »), aux termes d'un acte de vente publié au registre foncier le 25 février 2022, sous le numéro 27 048 684, et que cet acte de vente prévoit notamment un droit de préemption et un droit de résolution en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des résolutions 2022-075 (22 février 2022), 2022-611 (20 décembre 2022), 2023-117 (21 mars 2023), 2023-216 (2 mai 2023), 2023-310 (20 juin 2023) et 2023-341 (4 juillet 2023), la Ville a consenti des cessions de priorités partielles en faveur de la Caisse Desjardins de Québec (ci-après la « Caisse ») pour des montants totalisant 2 016 000,00 \$;

CONSIDÉRANT l'hypothèque en faveur de la Caisse publiée au registre foncier le 24 novembre 2022, sous le numéro 27 713 119 et grevant l'Immeuble pour un montant de 3 000 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du bâtiment sont réalisés à 88 % et que la superficie totale au sol est de 903 m², ce qui respecte la superficie exigée au contrat de vente;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse demande une cession de priorité totale et que le Service juridique et du greffe recommande d'accorder ladite cession;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession de priorité totale en faveur de la Caisse Desjardins de Québec relativement à l'hypothèque publiée le 24 novembre 2022, sous le numéro 27 713 119, contre le lot 6 416 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-504

TRÉSORERIE — CONVENTION DE RÉDUCTION ET DE REMBOURSEMENT D'UNE OUVERTURE DE CRÉDIT CHEZ DESJARDINS — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit de la Ville chez Desjardins a été réduite en février 2020 de 22 millions à 2 millions de dollars, afin de mieux cadrer avec les besoins de la Ville et ainsi faire diminuer les frais associés à une marge de crédit plus élevée;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins demande la signature de documents pour clore cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents liés à cette réduction de la marge de crédit chez Desjardins, en vigueur depuis février 2020, incluant le document intitulé *Convention de réduction et de remboursement d'une ouverture de crédit* jointe au présent sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-505

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-506

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 40, RUE DES GRANDS-LACS — ENSEIGNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 40, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 055 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne murale pour « Chlorophylle » sur la façade du bâtiment principal, selon les plans préparés par Véronique Rousseau d'Enseignes FX Boisvert, en date du 14 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-507

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 100, RUE DE SYDNEY — ENSEIGNES

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 100, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 416 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'un pylône situé à l'angle de la rue de Sydney et de la rue de Singapour comprenant deux enseignes et trois enseignes murales sur la façade du bâtiment principal, le tout pour les entreprises « Enduit Canada » et « Quai La Fantaisie », conditionnellement à la réalisation d'un aménagement paysager à la base du pylône à réaliser en même temps que les travaux d'installation des enseignes, et selon les plans préparés par Louis Drouin de Posimage, numéro de projet LB-2023-407 :

- Feuilles LB-2023-407-01, LB-2023-407-02, LB-2023-407-05 et LB-2023-407-06 datés du 29 août 2023;
- Feuilles LB-2023-407-03 et LB-2023-407-04, datés du 12 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-508

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 170, RUE DE SYDNEY — CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 170, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 254 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un nouveau bâtiment principal et l'aménagement extérieur, à la condition que les arbres à planter aient un calibre minimal de 50 mm DHP pour les feuillus et une hauteur minimale de 2 m pour les conifères, et selon les documents suivants :

- Plan d'architecture préparé par Michel Veilleux, architecte pour ABCP Architecture, projet QC23-1532, révision 1, datée du 1^{er} septembre 2023;
- Plan projet d'implantation préparé par François Harvey, arpenteur-géomètre pour VRSB Arpenteurs-Géomètres, minute 8 870, daté du 31 août 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-509

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE AGENTE RESPONSABLE DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de Mme Mélanie Tremblay à titre d'agente responsable des installations récréatives au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 23 octobre 2023, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 2 des employés cadres et professionnels, échelon 8.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2023-510

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET EN INGÉNIERIE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de M. Jean-Simon Roy à titre de chargé de projet en ingénierie au Service des travaux publics, à compter du 6 novembre 2023, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 5 des employés cadres et professionnels, échelon 9.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2023-511

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN SUPERVISEUR À LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de M. Alain Chantal à titre de superviseur à la maintenance des bâtiments au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, à compter du 16 octobre 2023, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4 des employés cadres et professionnels, échelon 15.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2023-512

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — CONTRAT DE SERVICES AVEC M. STÉPHANE ST-LAURENT POUR LES COURS DE PIANO — RATIFICATION ET PAIEMENT

CONSIDÉRANT le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) autorisant la Ville à conclure un contrat de gré à gré pour des services reliés au domaine artistique ou culturel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE ratifier les contrats de gré à gré pour des services de cours de piano, intervenus les 22 novembre 2022, 7 mai et 13 septembre 2023, avec M. Stéphane St-Laurent, pour les sessions d'hiver, printemps et automne 2023;

D'autoriser un virement de 32 000,00 \$ du poste budgétaire 02-712-01-141 vers le poste 02-712-10-419;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-712-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-513

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE DE PROLONGATION D'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL-VOLET SOUTIEN) — PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du 29 novembre 2022 accordant une aide financière maximale de 2 048 256,00 \$ pour le projet de réaménagement des intersections de la Route 138, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet Soutien, du ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après « Ministère »);

CONSIDÉRANT QUE selon la convention d'aide financière signée avec le Ministère, les travaux doivent être réalisés à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'attribution, sans quoi une demande de prolongation est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux doit être repoussé en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE réaffirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux admissibles pour le projet de réaménagement de la Route 138 selon les modalités d'application en vigueur en vertu de la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet Soutien;

DE demander une prolongation de délai dans la réalisation des travaux et de confirmer l'intention de les débiter à l'été 2024, et de les terminer au plus tard le 29 novembre 2024;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-514

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC), VOLET 2

CONSIDÉRANT le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC), ci-après le « Programme », mesure structurante de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, qui vise à soutenir financièrement les municipalités, les organismes municipaux ou les promoteurs privés dans la mise en place d'infrastructures de biométhanisation et de compostage au Québec et pour l'achat d'équipements de collecte des résidus alimentaires et verts résidentiels;

CONSIDÉRANT le volet 2 du Programme, qui offre un soutien financier aux municipalités pour l'acquisition des équipements de collecte de la matière organique à un taux de subvention de 33 1/3 %;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des résidus alimentaires par sacs mauves est implantée à la Ville depuis le printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme et s'engage à les respecter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC), volet 2, pour le projet d'acquisition des récipients de cuisine destinés à la collecte des résidus alimentaires;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document en lien avec la demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-515

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 5 — EMS INFRASTRUCTURES INC. —
CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU
DU DÉPÔT À NEIGE MUNICIPAL — CTR-2022-172**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-069 du 7 février 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour des travaux de mise à niveau du dépôt à neige municipal à EMS Infrastructures inc., contrat n° CTR-2022-172, pour un montant de 75 700,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par EMS Infrastructures inc., datée du 29 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° M23-022-05, datée du 29 septembre 2023, d'un montant de 600,00 \$, plus taxes, à EMS Infrastructures inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour des travaux de mise à niveau du dépôt à neige municipal, contrat n° CTR-2022-172;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-516

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS — CIMA+ S.E.N.C. — CONTRAT DE
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS
ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER — RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE
DE LA ROUTE 138 — APO-2020-009**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-243 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication à Cima+ S.E.N.C. d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier dans le cadre du réaménagement d'une partie de la Route 138, appel d'offres n° APO-2020-009;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-05 autorisée par la résolution 2022-246 du 7 juin 2022, et émise pour des services additionnels dans le cadre du projet de réaménagement d'une partie de la Route 138;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Cima+ S.E.N.C., datées du 15 novembre 2022 et du 9 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 22219435 et 22300105, datées du 15 novembre 2022 et du 9 janvier 2023, d'un montant total de 16 652,55 \$, plus taxes, à Cima+ S.E.N.C. pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier dans le cadre du réaménagement d'une partie de la Route 138, appel d'offres n° APO-2020-009;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-517

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 7 — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE — STABILISATION DE LA CÔTE DE LA ROUTE RACETTE — APO-2022-015

CONSIDÉRANT la résolution 2022-199 du 3 mai 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour la stabilisation de la côte de la route Racette à l'entreprise Englobe Corp., appel d'offres n° APO-2022-015, selon les prix forfaitaires de sa soumission datée du 14 avril 2022, pour une somme totale estimée de 52 826,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 7 émis par Englobe Corp. pour les travaux effectués du 1^{er} janvier au 25 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n° 7, facture n° 00118893, datée du 16 mars 2023, d'un montant de 1 909,50 \$, plus taxes, à l'entreprise Englobe Corp., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour la stabilisation de la côte de la route Racette;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-518

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 6 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE 2022-2023 — APO-2022-025

CONSIDÉRANT la résolution 2022-331 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat pour des travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023 à Gilles Audet Excavation inc., appel d'offres n° APO-2022-025, pour une somme de 885 467,01 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement du décompte progressif n° 6, émis par Gilles Audet Excavation inc., pour les travaux du mois d'août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 9971, datée du 31 août 2023 d'un montant de 63 341,21 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023, appel d'offres n° APO-2022-025;

DE puiser les fonds requis de la manière suivante :

- 11 738,97 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-320-10-521 (voirie);
- 4 064,72 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-521 (aqueduc);
- 8 060,52 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-521 (égout);
- 35 182,84 \$, plus taxes, sur le projet GTP-I-23-11 (ponceaux);
- 236,60 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-715-10-521 (parcs);
- 1 093,00 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-529, projet GTP-E-22-12 (branchement de services);

- 1 093,00 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-529, projet GTP-E-22-12 (branchement de services);
- 935,78 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-529, projet GTP-E-22-07 (branchement de services);
- 935,78 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-529, projet GTP-E-22-07 (branchement de services).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-519

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE — CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR UN CAMION TRACTEUR ET PORTEUR, DE FOURNITURES ET D'ÉQUIPEMENTS D'HIVER, LOT 1 — APO-2022-056

CONSIDÉRANT la résolution 2023-019 du 17 janvier 2023 relative à l'adjudication du lot 1 du contrat d'approvisionnement pour un camion tracteur et porteur, appel d'offres n° APO-2022-056, à Camions GloboCam Québec et Lévis inc., pour une somme de 214 500,00 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE procéder, à la suite de la livraison du camion, au paiement de 214 500,00 \$, plus taxes, en faveur de Camions GloboCam Québec et Lévis inc., pour le lot 1 du contrat d'approvisionnement pour un camion tracteur et porteur, appel d'offres n° APO-2022-056;

D'autoriser la greffière et le Directeur du Service des travaux publics, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat à intervenir avec Camions GloboCam Québec et Lévis inc., conformément aux conditions et modalités prévues à l'appel d'offres n° APO-2022-056;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-V-22-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-520

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS — GROUPE ABS INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR DIVERS TRAVAUX POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 — APO-2023-038

CONSIDÉRANT la résolution 2023-326 du 20 juin 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025 à Groupe ABS inc., appel d'offres n° APO-2023-038, pour une somme de 115 419,54 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de trois factures émises par Groupe ABS inc., datées du 26 septembre 2023, pour les travaux effectués entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 162776, 162777 et 162779, datées du 26 septembre 2023, d'un montant total de 6 205,57 \$, plus taxes, à Groupe ABS inc., pour le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025, appel d'offres n° APO-2023-038;

D'autoriser un virement de 4 723,00 \$ du poste budgétaire 02-413-10-411 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser un virement de 2 401,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-23-05;

D'autoriser un virement de 2 322,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet GTP-M-21-02;

DE puiser les montants requis de la façon suivante :

- 2 286,31 \$, plus taxes, pour le paiement de la facture n° 162776, sur le projet GTP-I-23-05 (réaménagement du dépôt à neige municipal);
- 2 211,36 \$, plus taxes, pour le paiement de la facture n° 162779, sur le projet GTP-M-21-02 (acquisition des panneaux à messages variables);
- 1 707,90 \$, plus taxes, pour le paiement de la facture n° 162777, sur le poste budgétaire 02-320-10-410 (travaux sur le chemin du Réservoir).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-521

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 2 — SOLUTIONS HYDRIQUES QWATRO INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – SITE DU VERGER — APO-2023-040

CONSIDÉRANT la résolution 2023-364 du 4 juillet 2023, relative à un contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site du Verger, à Solutions hydriques QWATRO inc., appel d'offres n° APO-2023-040, pour une somme de 559 675,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la firme Eurêka Environnement inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du décompte n° 2 émis par Solutions hydriques QWATRO inc. pour les travaux effectués en août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 000779, datée du 30 août 2023, d'un montant de 192 260,50 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Solutions hydriques QWATRO inc. pour le contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site du Verger, appel d'offres n° APO-2023-040;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-21-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-522

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE RACETTE — APO-2023-060

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-060, relatif à un contrat de construction pour les travaux de réfection de la route Racette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatre soumissions et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 (SUITE)

D'adjuger le contrat de construction pour les travaux de réfection de la route Racette, appel d'offres n° APO-2023-060, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Polaris CMM inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1755484, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 28 septembre 2023, pour une somme de 10 293 000,00 \$, plus taxes;

DE financer le projet GTP-I-22-03 de la façon suivante :

- 8 974 491,00 \$ par le surplus non affecté;
- 537 700,00 \$ du *Programme Fonds pour le transport actif* (FTA);
- 1 294 173,00 \$ du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ);

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-22-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-523

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN DE LA BUTTE — APO-2023-073

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-073, pour un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, celle-ci a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été analysée par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et qu'elle a obtenu un pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte, appel d'offres n° APO-2023-073, à EMS Infrastructure inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1755491, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 25 septembre 2023, pour un montant de 240 846,50 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement de 252 859,00 \$ du poste budgétaire 01-231-10-000 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser le virement de 252 859,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-23-06;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-524

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRATS DE TRANSPORT DE NEIGE EN VRAC POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024 LORS DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT — APO-2023-074

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-074 pour l'adjudication de contrats de transport de neige en vrac pour la saison hivernale 2023-2024 lors des différentes opérations de déneigement, à être adjugés à tous les soumissionnaires

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 (SUITE)

conformes pour chacun des lots, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les soumissions suivantes :

- lot 1 (catégorie 10 roues) : une soumission, jugée conforme au niveau technique et administratif;
- lot 2 (catégorie 12 roues) : six soumissions, dont trois sont jugées conformes au niveau technique et administratif et trois non conformes;
- lot 3 (catégorie semi-remorque 2 essieux) : six soumissions, dont quatre sont jugées conformes au niveau technique et administratif et deux non conformes;
- lot 4 (catégorie semi-remorque 3 essieux) : deux soumissions, non conformes au niveau technique et administratif;
- lot 5 (semi-remorque 4 essieux) : aucune soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE pour le lot 2, deux soumissionnaires ont soumis un prix identique et que conformément à l'article 2.19.3 des documents d'appel d'offres, un tirage au sort a été réalisé pour déterminer l'ordre des soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger un contrat de transport de neige en vrac pour la saison hivernale 2023-2024 lors des différentes opérations de déneigement, pour les lots 1 à 3, appel d'offres public n° APO-2023-074, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1755492 et aux modalités prévues aux documents d'appel d'offres, selon les besoins du Service des travaux publics et les prix unitaires soumis, plus les taxes applicables, aux soumissionnaires conformes suivants et selon l'ordre de priorité établi au tableau ci-dessous :

Catégorie 10 roues (lot 1)		
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes
1	Terrassement Portneuf inc.	140,00 \$/h

Catégorie 12 roues (lot 2)		
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes
1	DMF Excavation inc.	150,00 \$/h
2	Gestion Vir inc.	150,00 \$/h
3	Stéphane Dussault	159,00 \$/h

Catégorie semi-remorque 2 essieux (lot 3)		
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes
1	Rochette Excavation inc.	148,89 \$/h
2	DMF Excavation inc.	160,00 \$/h
3	Synchro Excavation inc.	170,00 \$/h
4	Excavation Michel Poulin inc.	178,00 \$/h

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-330-10-521;

DE prévoir les sommes au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-525

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2023-075

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-075, relatif à un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elle a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et que la soumission a obtenu un pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2023-075, à EMS Infrastructure inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1756452, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 26 septembre 2023, pour une somme totale estimée de 464 619,75 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 59-180-01-000;

DE prévoir les sommes au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-526

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES POUR ÉQUIPEMENTS D'HIVER — APO-2023-080

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-080, relatif à un contrat d'approvisionnement pour la fourniture de pièces pour équipements d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, les deux soumissions ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour la fourniture de pièces pour équipements d'hiver, appel d'offres n° APO-2023-080, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Équipement SMS inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1759927, selon les prix unitaires de sa soumission datée 2 octobre 2023, d'un montant de 51 669,30 \$, plus taxes, pour une durée de deux ans;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-330-10-640;

DE prévoir les sommes aux budgets 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-527

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — HYDRO-QUÉBEC — PROGRAMME DE SUBVENTION VISANT L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

CONSIDÉRANT le *Programme de subvention de 4 500 bornes* offert par Hydro-Québec (ci-après le « Programme ») pour l'achat et l'installation de bornes de recharge sur rue et dans les stationnements municipaux, et qui s'adresse aux municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets se déroule du 14 août au 10 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Programme permet de couvrir les dépenses admissibles, avant taxes, jusqu'à 12 000 \$ par borne simple, et jusqu'à 24 000 \$ par borne double;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'installation de bornes de recharge dans les stationnements municipaux sont admissibles, à condition d'acheter un minimum de quatre bornes simples de type SmartTwo avec système de rappel de câble ou de deux bornes sur rue doubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit l'installation de bornes de recharge dans les stationnements municipaux situés aux endroits suivants :

- Centre communautaire multifonctionnel secteur est;
- Centre sociorécréatif Les Bocages;
- Centre sociorécréatif Delphis-Marois;
- Bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des conditions d'admissibilité au Programme et s'engage à les respecter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation de la demande d'aide financière au *Programme de subvention 4 500 bornes* d'Hydro-Québec pour l'ajout de bornes dans les stationnements municipaux situés aux endroits suivants :

- Centre communautaire multifonctionnel secteur est;
- Centre sociorécréatif Les Bocages;
- Centre sociorécréatif Delphis-Marois;
- Bibliothèque Alain-Grandbois;

DE s'engager à payer les coûts non admissibles à la subvention, tels que les frais de gestion des équipements des bornes;

D'autoriser le Directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville, tout document requis pour le dépôt de la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-528

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DEMANDE DE VERSEMENT — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) — RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DU CENTRE SOCIORÉCRÉATIF LES BOCAGES

CONSIDÉRANT la confirmation d'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)*, reçue le 14 janvier 2021, pour un montant maximal de 160 000,00 \$, pour le projet de réfection des terrains de tennis du Centre sociorécréatif Les Bocages;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé aux travaux en respectant les obligations de la convention d'aide financière du PAFIRS et que les travaux sont terminés depuis le 14 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le processus de demande de versement de l'aide financière prévoit l'approbation du rapport de dépenses, du compte rendu de projet et de déclarations de demande de versement final, de réalisation des travaux et de respect des obligations de la convention financière;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des dépenses pour les travaux s'élève à 234 520,00 \$, plus taxes, et que le PAFIRS subventionne 66,66 % de ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approuver le dépôt des documents suivants, ainsi que de toutes les pièces justificatives, joints au présent sommaire :

- Compte rendu du projet;
- Déclaration du respect des obligations de la convention financière;
- Formulaire de demande de versement;
- Déclarations de demande de versement final et de réalisation des travaux;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer et transmettre tous les documents relatifs à la demande de versement dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS) pour la réfection des terrains de tennis du Centre sociorécréatif Les Bocages.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-529

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT NO 5 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE EXTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — APO-2022-045

CONSIDÉRANT la résolution 2023-075 du 7 février 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2022-045, pour une somme de 1 911 313,32 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, de BC2, gestionnaire du projet, et de son sous-traitant LGT, de procéder au paiement du décompte n° 5, émis par Groupe Relief inc. pour les travaux effectués entre le 15 juillet et le 31 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 4933, datée du 31 août 2023, d'un montant de 474 488,07 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le contrat de construction pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est, appel d'offres n° APO-2022-045;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-21-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-530

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — OPTION AMÉNAGEMENT INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE — APO-2023-029

CONSIDÉRANT la résolution 2023-212 du 18 avril 2023 relative à l'adjudication du lot 1, d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage, appel d'offres n° APO-2023-029, à OPTION aménagement inc., pour une somme à 43 709,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE lot 1 vise les services professionnels pour l'aménagement du parc du Millénaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par OPTION aménagement inc. pour les services rendus en juin et août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 202314-01 datée du 11 septembre 2023, d'un montant de 7 507,20 \$, plus taxes, à OPTION aménagement inc., pour le lot 1, du contrat de services professionnels en architecture du paysage, appel d'offres n° APO-2023-029;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-531

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES MUNICIPALES EXTÉRIEURES — APO-2023-078

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-078, relatif à un contrat de services techniques pour l'entretien des patinoires municipales extérieures, d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comporte quatre lots, à être adjugés de façon indépendante, soit :

- Lot 1 : Parc Richard-Gosselin;
- Lot 2 : Centre sociorécréatif Les Bocages;
- Lot 3 : Centre sociorécréatif Delphis-Marois;
- Lot 4 : Parc Place-Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions pour chacun des lots et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, une seule soumission est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dans la soumission conforme sont significativement plus élevés que les estimations de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'annuler l'appel d'offres du contrat de services techniques pour l'entretien des patinoires municipales extérieures, appel d'offres n° APO-2023-078.

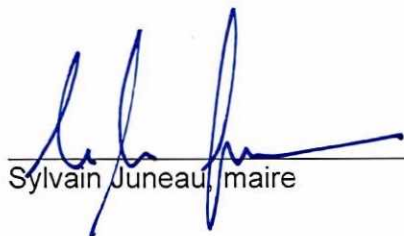
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

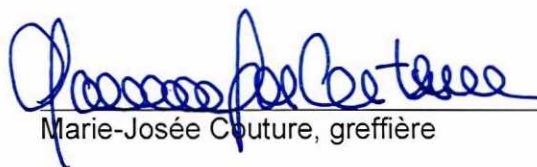
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 57.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière